



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>38920</b>	De <b>Mme Aude Luquet</b> ( Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés - Seine-et-Marne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Logement		<b>Ministère attributaire</b> > Transition écologique et cohésion des territoires
<b>Rubrique</b> >urbanisme	<b>Tête d'analyse</b> >Rénovation urbaine	<b>Analyse</b> > Rénovation urbaine.
Question publiée au JO le : <b>11/05/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Aude Luquet attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre de la transition écologique, chargée du logement, sur l'action de l'Agence nationale de rénovation urbaine. Deux milliards d'euros supplémentaires ont été débloqués pour abonder le nouveau programme national de renouvellement urbain et amplifier la transformation profonde des quartiers déjà à l'œuvre grâce à un budget total de douze milliards d'euros. L'objectif de ce programme est, à terme, de permettre une meilleure mixité sociale et territoriale. Cependant, il est possible de s'interroger sur certains projets qui consistent à détruire des logements vétustes pour reconstruire aux mêmes endroits, laissant leurs habitants confrontés aux mêmes nuisances, absences de transports publics ou de services publics. Ainsi, elle lui demande comment le Gouvernement entend concilier rénovation urbaine et amélioration de la vie quotidienne en garantissant un minimum de services à chacun.